

# LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

## Observation, analyse et perspectives

*Colloque international de Budapest  
(Hongrie, 20-24 septembre 2004)*



*Numéro 12*

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
AIDELF**

# Les déterminants individuels du retour ou de la pérennisation de l'immigration : une analyse du cheminement des immigrants dans les années 1990 en Belgique

---

Nicolas PERRIN

Gédap, Université catholique de Louvain, Belgique

## Introduction

Les deux dernières décennies ont vu augmenter de nouveau le nombre des immigrations étrangères en Belgique. Cependant, dans le même temps, et de manière plus discrète, le nombre des retours reste très élevé. Ainsi, si, durant les années 1990, on a officiellement enregistré 541 000 immigrations d'étrangers, le nombre d'émigrations s'est élevé à près de 329 000.

Au delà du simple nombre, on doit souligner le fait que le phénomène du retour est assez mal connu. Nous nous proposons ici d'envisager la possibilité de l'analyse de ces retours à l'aide d'une des rares sources permettant d'approcher le problème directement, le registre de population. Notre première tâche est de présenter les difficultés liées à la fiabilité des systèmes d'information disponibles. Nous analysons ensuite concrètement les informations disponibles en Belgique dans la perspective de reconstituer l'histoire de vie des immigrés. Plus précisément, nous essayons de préciser la dynamique du retour et ses circonstances afin de mettre en lumière les relations entre le retour et certaines variables ou événements intervenants dans la vie d'un immigré (mariage, naissance d'un enfant, naturalisation, etc.). De manière plus limitée, compte tenu de la source, nous nous intéressons à l'effet de l'ensemble des caractéristiques économiques et sociales.

## 1. Entre abondance et faiblesse des recherches antérieures

Comme le souligne Cassarino dans une revue de littérature récente sur la théorisation de la migration de retour (Cassarino, 2004), les études sur la migration de retour ne manquent pas. Cependant, cet intérêt scientifique n'a pas permis de dégager une vision claire du phénomène. En effet, si les bases théoriques du phénomène et les aspects qualitatifs du domaine ont été largement établis, manquent jusqu'à présent les larges bases de données qui permettraient de tester les hypothèses jusqu'alors posées.

Au niveau théorique, la migration de retour a largement été intégrée aux cadres dominants d'études des migrations, notamment au niveau économique, mais aussi au niveau sociologique (Cassarino, 2004).

Ainsi, les économistes néo-classiques se sont attachés à l'hypothèse que les migrations résultent de différences de niveau de revenu entre pays de provenance et pays d'origine. Le retour apparaît alors comme un échec du migrant qui n'a pas réussi à atteindre les gains de revenu espérés ou qui a mésestimé les coûts de la migration. Au contraire, selon les tenants de la « New Economics of Labour Migration », il faudrait envisager le retour comme la réussite d'une migration temporaire destinée au départ à diversifier les revenus d'un groupe élargi autour du migrant (ménage, famille élargie, etc.).

L'approche structuraliste développée par des anthropologues, des sociologues et des géographes insiste sur le fait que l'appréhension de la migration de retour nécessite de se référer au migrant et à son expérience migratoire, mais aussi à l'espace d'origine dans lequel s'inscrit le retour. En effet, le coût du retour peut être élevé de par la nécessaire réadaptation aux contraintes des espaces d'origine, qui sont souvent périphériques. Les tenants du

transnationalisme s'intéressent aux acteurs qui « *essayent d'exercer une influence aux travers des frontières et disposent de ressources significatives dans un certain domaine* ». Appliqué aux migrations de retour, le transnationalisme permet de dépasser la séparation rigide établie entre zones d'émigration et zones d'immigration par les structuralistes et d'insister sur l'existence de liens forts entre les émigrés et leur pays d'origine, mais aussi entre les émigrés dans les pays d'immigration, en soulignant l'existence de diasporas. Dans le cas spécifique des migrations de retour, les transnationalistes insistent sur le fait que le retour est préparé, notamment en maintenant des liens avec le pays d'origine au travers de voyages et d'échanges fréquents. Par ailleurs, ce retour a lieu lorsque, d'une part, suffisamment de ressources ont été accumulées dans le pays d'accueil et que, d'autre part, les conditions sont favorables dans le pays d'origine. Les tenants de la théorie des réseaux économiques et sociaux insistent quant à eux sur le fait que le migrant de retour a maintenu des liens avec son pays d'origine, ces liens s'inscrivant dans une série de réseaux économiques et sociaux qui lui font apprécier l'opportunité d'un retour en fonction de la situation dans le pays d'accueil et le pays d'origine.

On notera que la plupart de ces études sont soit entièrement théoriques, soit basées sur une approche qualitative représentative auprès de micro-populations ou sans valeur représentative. Les exceptions notables sont en conséquence à souligner (Klinthäll, 1998).

L'absence de données statistiques fiables couvrant une large population est à mettre en cause. La collecte directe d'informations est difficile. Par ailleurs, même si elle est organisée, notamment à l'aide d'un registre de population, elle est généralement peu fiable. En dehors d'une mesure directe, des données indirectes apparaissent au travers d'enquêtes ou de recensements (notamment concernant les membres de la famille émigrés), mais ils ne permettent qu'imparfaitement de connaître le phénomène et, bien souvent, sans possibilité de comprendre la composante biographique qui nous intéresse. Finalement, des données sur les émigrés dans le pays d'accueil sont possibles et offrent peut-être, faute de mieux, la meilleure image disponible de la population émigrée, mais ces données se limitent à un flux particulier et ne permettent pas de comprendre la dynamique globale de l'émigration.

## 2. Bases de données et variables d'analyse

### 2.1 La base de données, sa richesse et ses limites

Notre analyse se base sur les données du registre national de population des années 1991 à 2001 (incluses) et du recensement de 1991, qui lui est couplé. Sont inscrites au registre les données sociodémographiques de base (âge, sexe, nationalité, situation matrimoniale et du ménage, etc.), mais aussi la date de certains grands événements (naissance, mariage(s), divorce(s), décès, immigration(s), émigration(s), naturalisation, etc.). Le recensement permet, quant à lui, d'appréhender des aspects plus socio-économiques (profession, diplômes, etc.). La base de données globale, tout en rendant compte des structures de la population à une date donnée (entre 1991 et 2002), permet de suivre les trajectoires individuelles depuis l'entrée sur le territoire jusqu'à un éventuel départ ou décès. On peut donc adopter un point de vue biographique pour mettre en évidence les interactions entre les différents événements survenant dans la vie des individus.

Notre analyse porte spécifiquement sur deux sous-ensembles : d'une part, les immigrés étrangers arrivés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1991 et le 1<sup>er</sup> janvier 2002 (624 222 individus) et leur devenir durant la période ; d'autre part, les immigrés étrangers arrivés durant les deux premiers mois de l'année 1991 (c'est-à-dire arrivés avant la date du recensement de 1991, le 1<sup>er</sup> mars) et leur devenir jusqu'en 2002 (9 718 individus). Le premier groupe permet d'étudier la dynamique générale du phénomène, mais le nombre de variables est limité ; le second groupe, au découpage plus éniématique, permet d'accroître le nombre de variables en utilisant les données du recensement.

On notera que l'événement étudié n'est pas le « retour », mais le départ pour l'étranger d'une personne qui avait préalablement immigré dans le pays, ce que l'on peut désigner sous le terme de « réémigration ». Cette personne peut repartir dans son pays d'origine comme elle peut émigrer dans un autre pays<sup>1</sup>. La distinction selon le pays de destination était disponible jusqu'à peu, mais elle a été abandonnée car une grande partie des émigrations est constatée a posteriori sans possibilité de connaître la destination.

La richesse de la base de données est énorme puisqu'elle rassemble un ensemble d'informations de type biographique sur une population immigrée de 624 222 personnes aboutissant à 215 106 émigrations durant la période d'étude. La contrepartie de l'exhaustivité est une relative limitation des informations disponibles : aucune variable ne décrit directement les motivations de l'immigration ou de l'émigration (même si on peut le déduire dans certains cas) ; la profession, le niveau d'études et l'ensemble des variables socio-économiques ne sont disponibles qu'à une date, sans qu'il soit possible de suivre leur évolution. Finalement, notre analyse ne porte que sur les résidents non temporaires en situation régulière vis-à-vis du droit au séjour, lesquels constituent certainement une faible partie de l'immigration contemporaine.

## 2.2 La difficulté de l'enregistrement des départs

L'émigration pose un problème particulièrement difficile en termes de collecte statistique. En effet, par définition, l'émigré ne réside plus dans son pays d'origine. Utiliser des données recueillies dans les pays de destination, interroger un membre de sa famille resté sur place ou les émigrés revenus d'immigration ou déduire le mouvement d'émigration de manière indirecte des recensements et du mouvement de l'état civil ne permettent pas d'apporter une solution pleinement satisfaisante sur le plan statistique, sans parler de la lourdeur et de la difficulté de la collecte d'informations nécessaire et des hypothèses à poser pour un mouvement qui reste somme toute assez rare au niveau de la population totale.

Utiliser un registre de population ou un fichier de population peut apparaître comme une solution. Cependant, la précision des dates d'émigration et l'exhaustivité de l'enregistrement des émigrations peut être mise en doute. En effet, une large proportion des émigrations (environ un tiers en Belgique) sont considérées a posteriori au cours de procédures administratives aboutissant à la constatation d'un départ non déclaré. Le faible écart observé entre le recensement de 1991 et la population enregistrée pourrait toutefois nous amener à relativiser cet impact (la différence était de moins de 7 000 personnes pour une population totale de plus de 10 millions d'habitants).

En l'absence de possibilité d'échange d'informations entre les principaux pays d'immigration et les principaux pays d'émigration au niveau national, une possibilité est d'améliorer le système d'enregistrement de la population pour qu'il soit le plus à jour possible et qu'il permette de détecter le plus rapidement possible les mouvements d'émigration non déclarés. Il s'agit du cas du registre belge, dont les capacités se sont largement accrues de par sa centralisation au cours des années 1980 et de par son interconnexion avec les autres fichiers d'intérêt administratif et, secondairement, statistique.

## 2.3 La sous-population d'étude : les immigrés

D'un point de vue pratique, les immigrés, tels que considérés dans cette étude, sont les individus nés à l'étranger qui ne possédaient pas la nationalité belge à leur entrée dans le pays. Le pays d'origine est considéré comme étant celui de nationalité de l'individu à l'entrée. Par ailleurs, le fait de s'intéresser à leur présence ou non dans le royaume doit être compris comme le fait de s'intéresser à leur présence régulière.

---

<sup>1</sup> On notera que, pour les émigrants déclarant leur départ, le pays le plus souvent cité est celui d'origine.

La restriction au cas des immigrés s'explique par deux raisons : 1) le départ des enfants ou descendants d'immigrés est difficilement comparable à celui des immigrés. En effet, la durée de résidence précédant le retour de ce groupe correspond à l'âge à l'émigration, durée difficilement comparable à la durée de résidence en Belgique des immigrés ; 2) en ce qui concerne l'information sur la nationalité ou le lieu de naissance des parents, il faudrait se restreindre aux enfants ou descendants d'immigrés nés étrangers en Belgique, ce qui éliminerait tous les enfants dont l'un des parents a obtenu la nationalité belge avant sa naissance ou qui, de par la naissance de leurs parents en Belgique ou la longue durée de résidence de ceux-ci en Belgique avant leur naissance, ont été considérés comme Belges dès leur naissance.

## 2.4 Durée de résidence

Les dates d'immigration et d'émigration sont directement obtenues à partir de la date inscrite au registre. La durée de résidence mesurée est donc une durée de résidence de droit.

La question de savoir si la durée mesurée est plus longue ou plus courte que la durée de fait est difficile à résoudre. En effet, la date d'immigration de droit est parfois constatée a posteriori, lorsque l'immigrant fait régulariser sa présence après son entrée. Il s'agit notamment du cas des réfugiés, qui ne voient commencer leur durée de résidence de droit qu'à partir du moment où leur est reconnu le statut de réfugié. Au contraire, la date d'émigration de droit, que l'on mesure dans le registre, peut être antérieure ou postérieure à la date d'émigration de fait. En effet, une partie des émigrations de droit correspond à des radiations d'office qui interviennent après constatation par les communes d'une émigration non déclarée et, par conséquent, après cette émigration de fait. Une autre partie des émigrations de droit correspond à la radiation des registres d'immigrés dont le droit au séjour est arrivé à son terme. Ces personnes sont radiées du registre, considérées comme ayant quitté le royaume, mais peuvent de fait y résider de manière irrégulière. L'émigration de fait, si elle se produit, intervient dans ce cas après l'émigration de droit.

## 3. Méthodes

Pour décrire le phénomène et explorer les données, nous utilisons tout d'abord les résultats d'analyses biographiques non paramétriques afin de décrire la dynamique générale du phénomène et de tester l'influence de certains événements ou de certaines caractéristiques susceptibles de constituer des attaches avec la Belgique ou, au contraire, de favoriser l'émigration.

Par la suite, une analyse semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox (Cox, 1972) nous permet de contrôler l'effet des variables explicatives sur le risque d'émigrer. Dans ce type de modèle, on cherche à estimer : 1) le risque de base pour un individu standard, c'est-à-dire la composante non-paramétrique ; 2) l'effet des variables qui modifient le risque de base, c'est-à-dire la composante paramétrique (Courgeau et Lelièvre 1989). Le modèle étant à risques proportionnels, l'effet d'une caractéristique est constant, quelle que soit la durée (cette condition n'est plus applicable lorsqu'on introduit des variables qui dépendent du temps). Un des intérêts de ce type de modèle est de pouvoir prendre en compte des variables dépendant du temps, c'est-à-dire dont la valeur peut évoluer en cours d'observation. Dans notre cas, cela permet d'apprécier l'impact du mariage, de la constitution d'une famille, d'une naturalisation, etc.

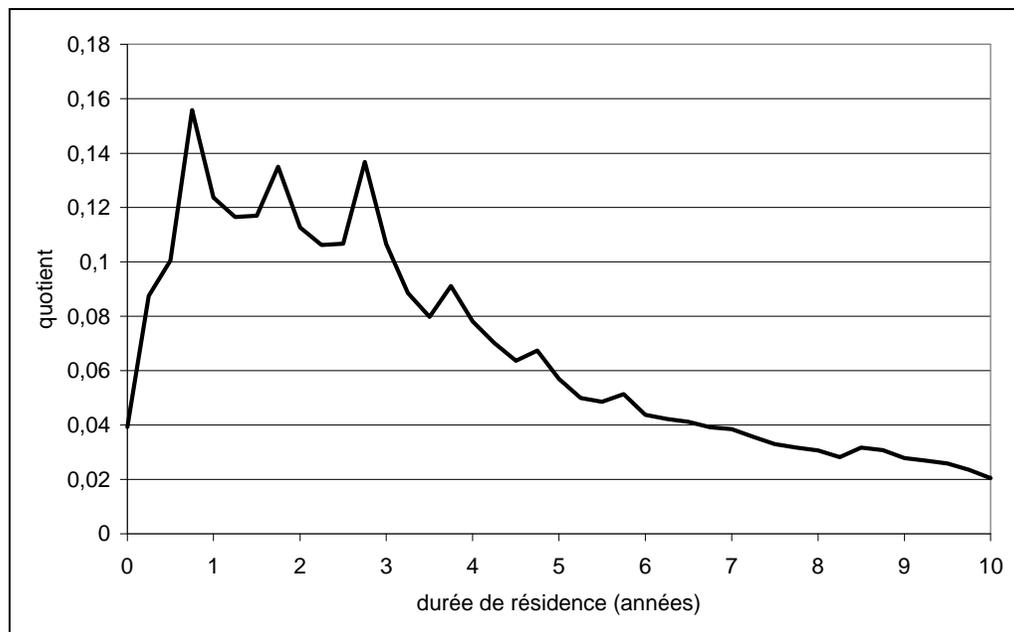
Un troisième temps serait d'introduire des paramètres contextuels au sein d'une analyse de type multiniveau.

## 4. Analyse

### 4.1 Description simple du phénomène

Selon les résultats des analyses non-paramétriques, le processus de réémigration est faible durant les tous premiers mois, mais s'accélère rapidement après. Le maximum des départs est atteint à 1 an de résidence. La période des réémigrations massives s'étend entre l'arrivée et 3 ans de résidence. Par la suite, le processus ralentit peu à peu pour devenir très peu fréquent parmi les résidents de longue durée. La courbe est caractérisée par des pics accompagnant de manière très précise l'exacte fin des années de résidence de 1 à 6 ans (figure 1).

FIGURE 1 : QUOTIENTS D'ÉMIGRATION SELON LA DURÉE DE RÉSIDENCE

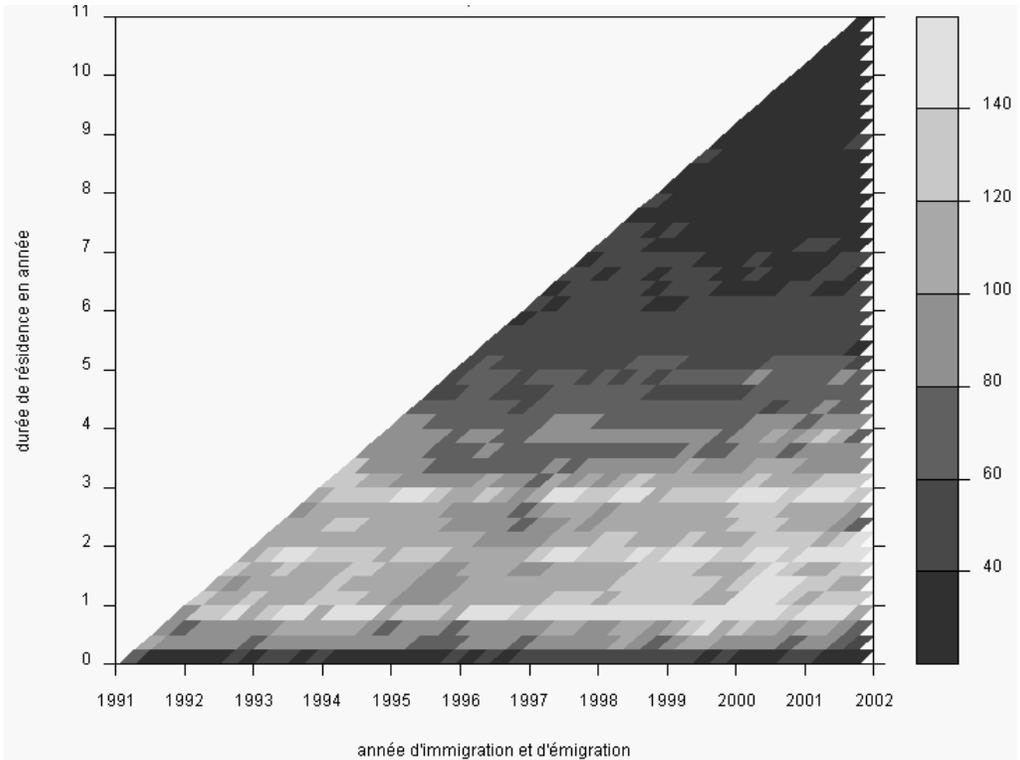


La forme générale de courbe répond assez bien aux attentes intuitives. Le fait que l'on observe relativement peu de départs après des durées de résidence très courtes (moins de 3 mois) répond bien au critère d'enregistrement : ne sont inscrites au registre que les personnes souhaitant rester plus de 3 mois dans le pays. Par ailleurs, le maximum des départs après des durées de séjour courtes et la décroissance progressive par la suite correspondent assez bien à l'hypothèse intuitive qui voudrait que le retour devienne de moins en moins probable à mesure que le séjour se prolonge et que l'immigré développe des liens avec la société d'accueil, alors que les liens avec le pays d'origine se distendent. La nature administrative de l'enregistrement explique les pics précédant immédiatement les durées exactes de séjour de 1, 2 et 3 ans. S'ils ne disposent pas d'une autorisation de séjour permanente, les immigrants doivent en effet renouveler leur titre de séjour d'année en année. S'ils n'en ont pas l'occasion, leur droit au séjour disparaît et ils sont exclus de la population résidente à la date de fin de validité du permis, ce qui explique cette régularité des pics annuels des départs.

La régularité du schéma d'émigration selon la cohorte d'immigration est remarquable (figure 2). À l'opposé, on observe une grande diversité de situations selon la nationalité des immigrants (figure 3). Ainsi, la quasi-totalité des immigrants marocains et turcs qui résident en

Belgique sous couvert d'un permis de séjour non touristique ne retournent pas au Maroc ou en Turquie. Au contraire, les ressortissants des quinze pays de l'Union européenne (avant le 1<sup>er</sup> mai 2004), pour lesquels les conditions d'immigration sont plus simples, restent peu longtemps. La situation des ressortissants des pays d'Europe centrale et orientale est assez intéressante car elle s'éloigne assez radicalement de celle des autres groupes immigrés non communautaires, pour établir un intermédiaire avec les quinze états de l'UE. La durée de séjour est assez courte, ce qui corrobore les données d'enquête qui présentent ces flux d'immigration de l'Est comme des mouvements temporaires (Kupisewski, 2003).

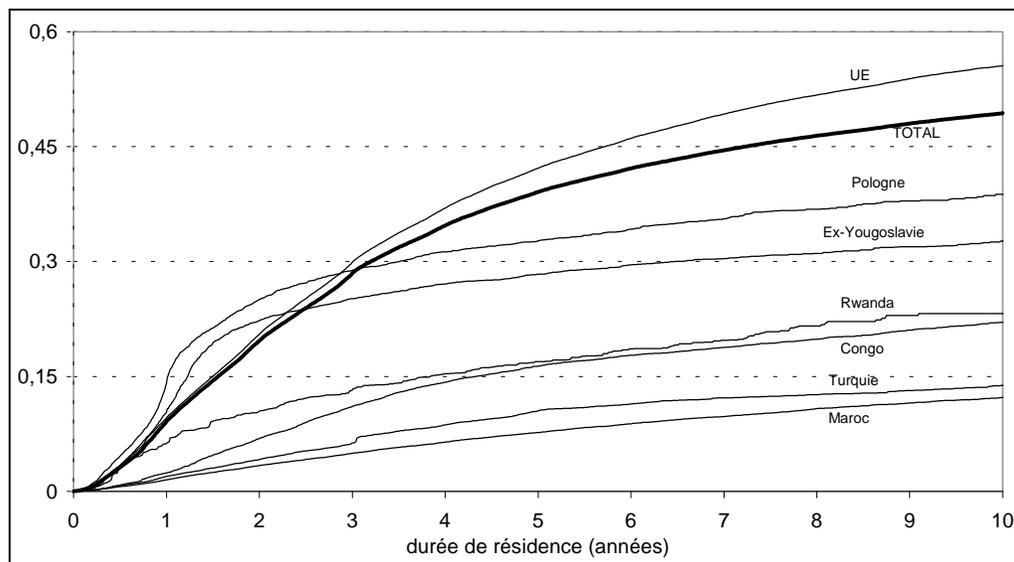
FIGURE 2 : DIAGRAMME DE LEXIS PORTANT SUR LES QUOTIENTS D'ÉMIGRATION DES COHORTES 1991 À 2001



Avant d'aller plus loin, on peut s'interroger sur la validité du niveau d'émigration obtenu. Une hypothèse serait en effet que la faible proportion de réémigration observée pour certains groupes serait due à un net sous-enregistrement des départs, si ce n'est un non-enregistrement d'une partie des départs. Jusqu'à maintenant, cette possibilité n'a pas semblé pouvoir être écartée. Cependant, on peut imaginer et tester une méthode de contrôle indirecte de l'effectivité de l'enregistrement au moyen des changements affectant les variables consignées dans le registre, et notamment des événements pour lesquels un enregistrement a lieu systématiquement dans la base ou pour lesquels la probabilité d'occurrence est forte, l'idéal étant de trouver un événement qui prouverait une volonté de s'installer à long terme. L'obtention de la nationalité belge est un événement de ce type. En effet, l'obtention de la nationalité est très forte chez les immigrés : 75% pour les Turcs après 10 ans de résidence, un peu moins de 70% pour les Marocains. Par ailleurs, l'enregistrement du changement peut être considéré comme parfait puisque le changement ne peut produire ces effets que si la personne

est enregistrée comme belge dans le registre national. L'équivalent des 70% d'immigrés qui ne repartent pas devient donc Belge à court et moyen termes. Cela signifie qu'ils se sont installés de manière stable dans le pays (5 ans légalement au moins pour avoir obtenu la nationalité par naturalisation sur la période couverte par l'étude, 3 ans pour les conjoints de Belges). La durée légale de résidence prise en compte par la naturalisation ne peut être contestée puisqu'elle fait l'objet d'une enquête ; cela signifie donc que toutes les personnes naturalisées sur la période (70%) sont bien restées en Belgique le temps de la procédure. Il est possible qu'elles soient réparties par la suite, mais il semblerait que les naturalisés réémigrent en faible proportion. En excluant les naturalisés, la marge d'erreur est encore large (potentiellement 30% pour les principaux groupes immigrés extra-européens), mais il serait par ailleurs douteux que ceux qui restent deviennent tous Belges. En conséquence, on ne peut pas exclure le non-enregistrement complet de certains départ, mais il ne peut concerner qu'une minorité de cas.

FIGURE 3 : PROPORTION D'ÉMIGRATION ÉQUIVALENTE SELON LA DURÉE DE RÉSIDENCE



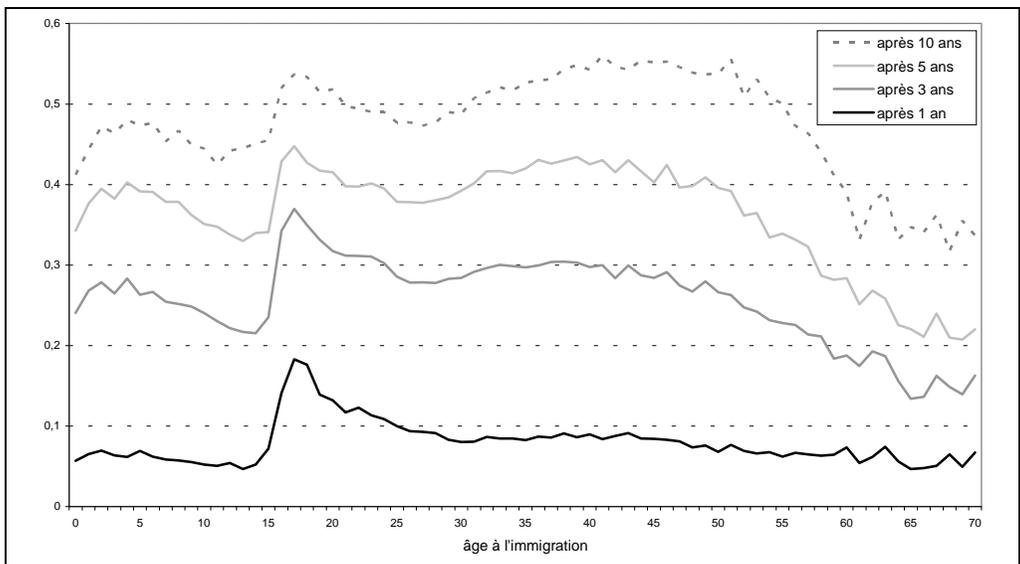
Une certaine surestimation des durées de séjour existe par ailleurs certainement du fait qu'un tiers des sorties n'est pas déclaré, mais repéré a posteriori, à la suite du renvoi de la feuille d'impôts, de courriers administratifs, de l'emménagement de nouveaux résidents dans le logement précédemment occupé par un immigré reparti, etc. Cependant, la probabilité qu'une personne échappe à tout contrôle à long terme semble faible. Le renouvellement régulier du titre de séjour (annuel durant les premières années du séjour) permet notamment de limiter l'ampleur du phénomène. Le calendrier peut donc être légèrement biaisé, mais il convient d'accepter le faible niveau de la réémigration qui découle de nos courbes, particulièrement pour les immigrés extra-européens.

Un élément qui nous semble devoir être mis en avant est la profonde différence entre les séjours de droit et les séjours de fait. Un fichier administratif n'inclut que les résidents de droit. Ne sont donc pris en compte ni les résidents temporaires ou de très court terme (moins de 3 mois en Belgique), ni les résidents en situation irrégulière ou illégale. Une majorité des courts séjours souvent mis en évidence par la littérature pourrait se trouver dans cette catégorie. Les Marocains et les Turcs qui sont inscrits dans la base ont réussi le parcours du combattant

que constitue aujourd'hui l'obtention d'un visa et d'une autorisation de séjour de plus de trois mois. Partant de là, on peut penser que la difficulté du cheminement n'incite guère au retour.

De manière générale, on observe une grande hétérogénéité de la probabilité de retour selon un certain nombre de variable. L'âge à l'entrée est assez significatif de cet état de fait (figure 4). Ainsi, les enfants arrivés les plus précocement (avant 15 ans) repartent rarement. Au contraire, les adolescents arrivés tardivement (entre 15 et 18 ans) ou juste après leur majorité (entre 18 et 25 ans) repartent souvent et assez précocement. Les immigrés arrivés plus âgés (après 30 ans, mais avant 50 ans) repartent eux aussi souvent, mais après des séjours plus longs (à partir de 2 à 3 ans). Les immigrés les plus âgés (plus de 55 ans) ne repartent souvent plus. Au total, ce sont les immigrés arrivés entre 18 et 25 ans qui repartent le plus, c'est-à-dire au moment d'éventuelles études, ainsi que les immigrés arrivés entre 30 et 55 ans. Il est possible que ces derniers viennent souvent dans le but d'obtenir un revenu d'appoint pour un ménage constitué avant l'immigration. Cela pourrait être moins fréquemment vrai pour les immigrés plus jeunes.

FIGURE 4 : PROPORTION D'ÉMIGRATION ÉQUIVALENTE SELON L'ÂGE À L'ENTRÉE APRÈS 1, 3, 5 ET 10 ANS DE RÉSIDENCE



## 4.2 Reconstitution des histoires de vie et prise en compte de variables dépendant du temps

Afin de comprendre le phénomène du retour, les registres permettent non seulement de prendre en compte des caractéristiques fixes de l'individu (lieu de naissance, sexe, âge à l'entrée, etc.), mais ils nous renseignent aussi sur les événements intervenant dans la vie de l'immigré. L'ensemble des événements enregistrés ne couvre pas tous les secteurs que l'on pourrait souhaiter étudier (la vie professionnelle est absente, par exemple). Cependant, certains phénomènes enregistrés sont tout à fait pertinents. Nous allons ici présenter les cas de l'obtention de la nationalité belge, du mariage et de changements dans les structures du ménage.

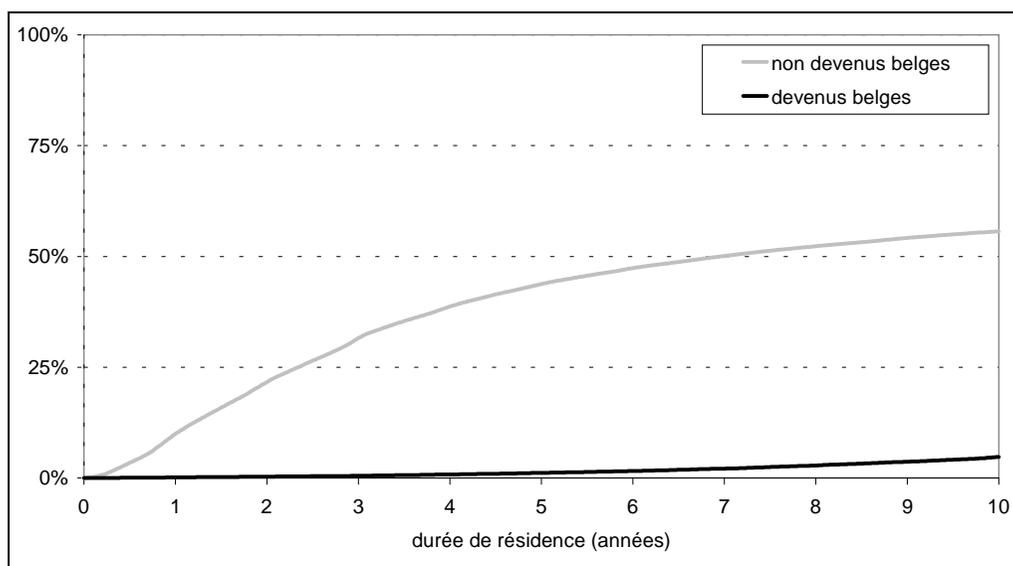
### 4.2.1 Obtention de la nationalité belge et pérennisation de l'immigration

Le changement de la nationalité est un phénomène intéressant car il peut - ou devrait - signifier une volonté d'installation durable. En Belgique, il touche la quasi-totalité des

immigrés non communautaires qui restent durablement (3/4 après 10 ans). Selon nos analyses, la conséquence quasi immuable de la naturalisation est une installation à long terme. Après 10 ans, seuls 5% des naturalisés sont repartis, contre 55% des non-naturalisés (figure 5). Si la naturalisation peut apparaître (ou est parfois présentée) comme une stratégie de court terme visant essentiellement à obtenir une simplification des procédures administratives liées au séjour, elle semble se traduire par un enracinement réellement durable. Devenu Belge et libéré du risque de ne plus pouvoir revenir en cas d'émigration temporaire, l'immigré pourrait repartir au pays. Mais cela ne semble pas le cas, tout du moins à l'horizon de 10 ans, celui qu'il nous est possible de scruter.

On pourrait évidemment penser que cette dichotomie entre naturalisés et non-naturalisés reflète une différence entre des groupes nationaux qui se font naturaliser et d'autres qui ne le font pas. Toutefois, cela ne se vérifie pas lorsqu'on contrôle l'effet de la nationalité.

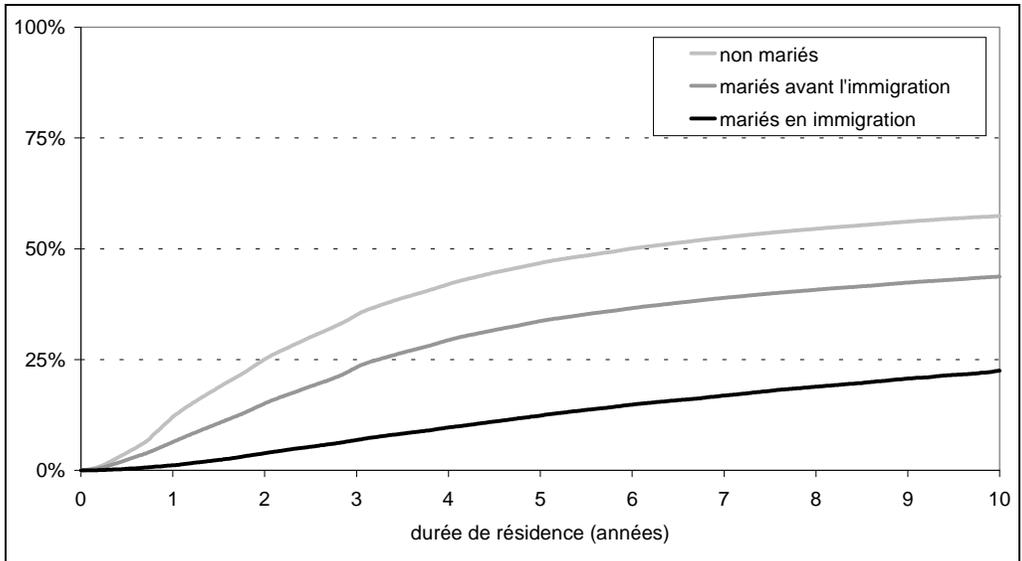
FIGURE 5 : PROPORTION D'ÉMIGRATION ÉQUIVALENTE DES IMMIGRÉS AYANT OU NON OBTENU LA NATIONALITÉ BELGE



#### 4.2.2 Mariage et émigration

Le mariage des immigrants peut apparaître comme un élément majeur à étudier. En effet, cette date importante dans la vie d'une personne pourrait aboutir à une fixation durable du couple, qui serait moins mobile que l'individu isolé. Cette hypothèse se vérifie assez nettement puisque les immigrants se mariant lors d'un séjour en Belgique semblent se fixer durablement, alors que ceux qui restent célibataires repartent beaucoup plus souvent (figure 6). Le cas des immigrants mariés avant l'immigration paraît intermédiaire entre ces deux situations. Une partie des immigrants mariés à la date de l'immigration ont une famille vivant à l'étranger et ont donc certainement pour but de les rejoindre à terme. Une partie de ceux-ci sont venus avec leur conjoint ou sont venus rejoindre leur conjoint vivant en Belgique, ce qui peut laisser augurer une installation de longue durée sinon définitive puisque le ménage entier a choisi de fixer sa résidence en Belgique.

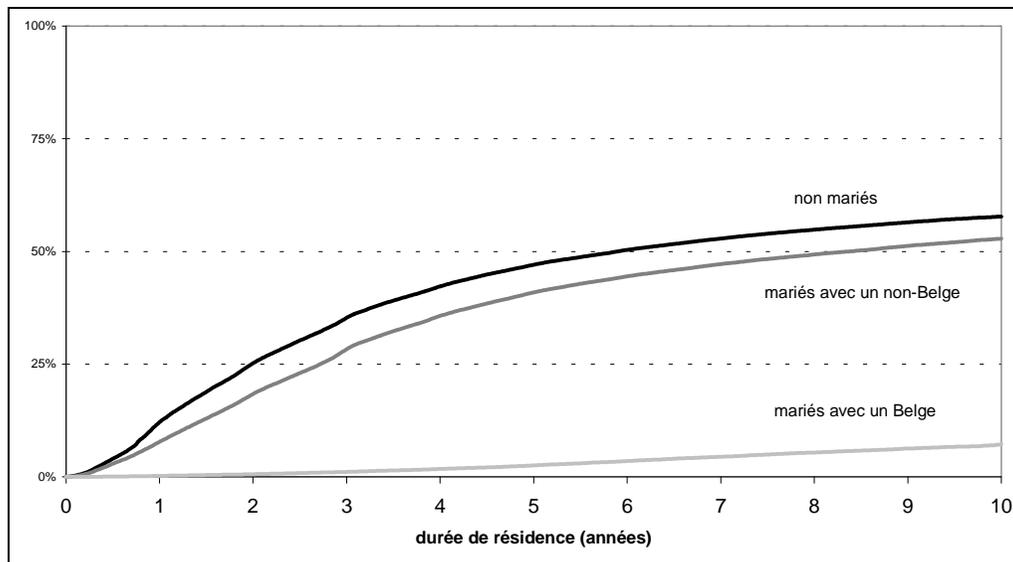
FIGURE 6 : PROPORTION D'ÉMIGRATION ÉQUIVALENTE DES IMMIGRÉS SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL



Pour pousser plus loin l'analyse, on peut contrôler deux éléments : l'immigré marié est-il parti seul en émigration ? S'il réside en Belgique avec son conjoint, celui-ci est-il Belge ? Les réponses à ces questions ne sont pas directement accessibles dans les données statistiques du registre, mais elles peuvent être reconstituées (Perrin et Rajabaly, 2003). Dans les cas où l'immigré marié arrive seul en Belgique et n'est pas rejoint par son épouse (12% des cas), nos données montrent que les retours sont plus fréquents que dans les cas où c'est le couple qui migre. Au bout de 10 ans, l'équivalent de 54% des immigrants mariés isolés sont repartis, contre 34% des mariés accompagnés. La proportion reste plus faible que pour les isolés célibataires (58%), mais de peu. L'impact de la nationalité du conjoint est encore plus flagrant (figure 7). Lorsque le conjoint est Belge (27% des immigrants), seul l'équivalent de 8% des immigrants est reparti, contre 53% des mariés avec des non-Belges.

Au delà de l'événement « mariage » ou de l'état de « marié », qui n'ont qu'un impact limité sur la probabilité d'occurrence de l'événement, on voit donc clairement apparaître le fait que ce sont les circonstances du mariage qui comptent et les caractéristiques respectives des conjoints. Si le conjoint de l'immigré est resté dans le pays d'origine, la probabilité de retour est forte, alors que, si les deux conjoints vivent ensemble en Belgique, la probabilité de retour est faible. De même, si l'un des deux conjoints est Belge, la probabilité de retour est faible, alors que, si les deux conjoints sont étrangers, la probabilité de retour est forte.

FIGURE 7 : PROPORTION D'ÉMIGRATION ÉQUIVALENTE DES IMMIGRÉS SELON LA NATIONALITÉ DU CONJOINT (AVEC RAPPEL DU CAS DES NON-MARIÉS)



### 4.3 Vers un modèle plus global utilisant une approche semi-paramétrique

Pour aller plus loin dans l'analyse, il convient d'adopter une approche semi-paramétrique, laquelle nous permet non plus de nous intéresser à chaque variable prise individuellement, mais à leur ensemble. Dans ce cadre, nous nous sommes concentrés sur les seuls migrants arrivés au début de l'année 1991 et, parmi eux, sur ceux qui sont restés au moins 1 an (soit 4 841 individus, dont 4 193 étaient repartis 11 ans plus tard). Ceux-ci sont présents dans le registre, mais ils ont aussi répondu au recensement, ce qui nous permet de connaître les grands traits de leur niveau d'éducation et de leur activité professionnelle au moment de leur arrivée.

#### 4.3.1 Les variables

Les variables utilisées dans ce second modèle couvrent les domaines suivants :

- démographie : l'âge et le sexe ;
- origine : la nationalité à l'arrivée ;
- géographie : la région de résidence en Belgique à l'arrivée ;
- éducation : le niveau d'instruction à l'arrivée ;
- emploi : le fait d'avoir un emploi peu de temps après l'arrivée ;
- famille : la situation de ménage, le fait d'être marié, la nationalité du conjoint (trois variables susceptibles d'évoluer durant le séjour et prises en compte en tant que telles dans le modèle) ;
- statut légal de résidence : le fait de devenir Belge (la valeur de la variable change durant le séjour).

#### 4.3.2 Les résultats

L'immigration des femmes semble s'inscrire légèrement plus dans le cadre d'une migration de courte durée, mais l'effet est faible (tableau 1 : le risque est plus élevé de 12%).

Par ailleurs, une modélisation plus détaillée montre des différences selon les groupes nationaux. L'impact n'est donc pas évident à expliquer.

La région d'immigration semble déterminante. Bruxelles favoriserait la pérennisation de l'immigration, alors que la Flandre serait le cadre de migrations plus brèves (le risque de retour est de 21% plus élevé). La Wallonie se situe dans une situation intermédiaire (le risque de retour y est de 9% au-dessus du niveau bruxellois), du fait essentiellement d'une immigration européenne de longue durée par les frontières allemande, luxembourgeoise et française. Si l'on ne tient compte que des migrations extra-communautaires (hors de l'UE à 15), les situations wallonne et flamande sont semblables (le risque de retour est respectivement de 28% et de 26% plus élevé qu'à Bruxelles). Au-delà d'un pôle d'attraction des migrants, Bruxelles est donc aussi une porte d'entrée plus propice à une implantation de longue durée. La situation économique y est sans doute plus favorable que dans la Wallonie industrielle, qui regroupe encore beaucoup d'immigrants. Le contexte social bruxellois est peut-être aussi plus avantageux qu'en Flandre. La ségrégation résidentielle y est moindre, les communautés y sont plus mélangées, etc.

TABLEAU 1 : COEFFICIENTS DU MODÈLE SEMI-PARAMÉTRIQUE À RISQUE PROPORTIONNEL DE COX POUR L'ÉMIGRATION, SANS INTERACTION

Variable	Catégorie	Variables Séparées	Modèle global	Modèle non-UE
		Hazard Ratio	Hazard Ratio	Hazard Ratio
Sexe	Hommes	.	.	.
	Femmes	1,084***	1,126***	1,118**
Age à l'immigration	0 - 15 ans	.	.	.
	16 - 19 ans	0,977	1,158*	1,096
	20 - 29 ans	0,849***	1,031	0,903
	30 - 49 ans	0,949	1,153*	1,118
	50 ans et plus	0,741***	0,838*	1,004
Région	Bruxelles	.	.	.
	Flandre	1,222***	1,218***	1,302***
	Wallonie	1,059	1,096**	1,267***
Ménage	Isolé	.	.	.
	Couple avec enfant(s)	0,077***	0,092***	0,066***
	Couple sans enfant(s)	0,073***	0,085***	0,079***
	Monoparental	0,071***	0,066***	0,072***
	Autre (complexe)	0,095***	0,110***	0,110***
Nationalité du conjoint	Etranger	.	.	.
	Belge	0,048***	0,399***	0,381*
Nationalité de l'individu	UE à 15	.	.	.
	Pologne	1,325*	1,500**	1,572***
	Autre Europe	1,39***	1,402***	1,490***
	Turquie	0,917	0,959	1,046
	Autre Asie	1,24***	1,162***	1,272***
	Congo (RDC)	0,661***	0,661***	0,759*
	Maroc	0,511***	0,594***	.
	Autre Afrique	0,983	0,977	1,103
	Amérique Latine	1,328***	1,414***	1,490***
	Autre	1,912***	1,856***	1,899***
Diplôme	Secondaire ou supérieur	.	.	.
	Encore étudiant	1,086*	1,113	0,953
	Primaire ou inférieur	0,921*	0,966	0,934
Emploi	avec	.	.	.
	sans	0,943	1,06	0,998
Naturalisation		0,489***	0,593***	0,700**
Mariage		0,844***	0,860***	0,814***

\*\*\* la valeur est significative à 0,01  
\*\* la valeur est significative à 0,05  
\* la valeur est significative à 0,10

La nationalité d'origine influe fortement sur la durée de l'immigration. Les Marocains et les Congolais sont ceux qui s'installent pour les plus longs séjours. Les communautaires, qui paraissent rester souvent pour de courts séjours au vu des analyses non-paramétriques, sont dans une situation intermédiaire. Les étrangers membres de communautés de taille réduite semblent en effet rester moins longtemps. Cela concerne les petites communautés africaines, asiatiques et est-européennes. Les Turcs semblent être dans une situation assez proche de celle des communautaires. La longue histoire des migrations marocaine et congolaise et les réseaux de ces deux communautés en Belgique pourraient expliquer cette migration plus « définitive ». Les nouvelles migrations d'Europe de l'Est, d'Afrique ou d'Asie semblent encore marquées par une migration de courte durée. Est-ce une volonté des migrants ? Est-ce dû à la faiblesse des communautés, qui ne peuvent faciliter l'obtention d'un titre de séjour long ?

TABLEAU 2 : COEFFICIENTS DU MODÈLE SEMI-PARAMÉTRIQUE À RISQUE PROPORTIONNEL DE COX POUR L'ÉMIGRATION, AVEC INTERACTIONS ENTRE DIPLOME, CHÔMAGE ET NATIONALITÉ

Variable	Catégorie	Hazard ratio	Variable	Catégorie	Hazard ratio
Sexe	Hommes	.	Interactions	Chômage / Diplôme	1,183
	Femmes	1,110***		Diplôme / Polonais	0,568
Age à l'immigration	0 - 15 ans	.		Diplôme / Autres Européens	1,219
	16 - 19 ans	1,165*		Diplôme / Turcs	0,908
	20 - 29 ans	1,022		Diplôme / Autres Asiatiques	0,96
	30 - 49 ans	1,135		Diplôme / Congolais	1,443
	50 ans et plus	0,829*		Diplôme / Marocains	1,236
Région	Bruxelles	.		Diplôme / Autres Africains	0,852
	Flandre	1,217***		Diplôme / Latino-Américains	1,335
	Wallonie	1,094**		Diplôme / Autres	1,133
Ménage	Isolé	.		Chômage / Polonais	0,186***
	Couple avec enfant(s)	0,09***		Chômage / Autres Européens	1,076
	Couple sans enfant(s)	0,083***		Chômage / Turcs	0,350**
	Monoparental	0,064***		Chômage / Autres Asiatiques	0,871
	Autre (complexe)	0,111***		Chômage / Congolais	2,121***
Nationalité du conjoint	Etranger	.		Chômage / Marocains	0,438*
	Belge	0,384***		Chômage / Autres Africains	0,934
Nationalité de l'individu	UE à 15	.	Chômage / Latino-Américains	0,313**	
	Pologne	2,822***	Chômage / Autres	0,650*	
	Autre Europe	1,225			
	Turquie	1,177			
	Autre Asie	1,215**			
	Congo (RDC)	0,464***			
	Maroc	0,553***			
	Autre Afrique	1,102			
	Amérique Latine	1,313*			
	Autre	1,801***			
Diplôme	Secondaire ou supérieur	.			
	Encore étudiant	1,062			
	Primaire ou inférieur	0,903*			
Emploi	avec	.			
	sans	1,114			
Naturalisation		0,589***			
Mariage		0,855***			

\*\*\* la valeur est significative à 0,01

\*\* la valeur est significative à 0,05

\* la valeur est significative à 0,10

En dehors de cet effet de la nationalité, la situation familiale de l'immigré paraît déterminante. L'isolement favorise indéniablement le retour. La vie en couple, la présence d'un enfant ou même la simple cohabitation diminuent drastiquement le risque d'émigration : la diminution est de 90%. Le mariage de l'immigré a un impact, mais c'est surtout la nationalité du

conjoint qui compte : le risque de départ est de 60% plus faible si le conjoint est Belge. Les relations que l'immigré peut tisser en Belgique sont déterminantes, aussi bien au niveau familial qu'au niveau communautaire, mais les liens tissés en dehors de ce cadre avec la Belgique ne devraient pas être négligés. La nationalité du conjoint nous le montre, mais l'acquisition de la nationalité belge aussi puisqu'elle diminue de 45% le risque de quitter le pays.

Finalement, les variables relatives à l'éducation et à l'emploi dont nous disposons semblaient significatives prises isolément. Cependant, dans le modèle global, l'effet disparaît. La qualité de ces variables pour les immigrants pourrait expliquer ce résultat. Mais la réalité est que le chômage et l'éducation entrent en interaction avec d'autres variables. Les interactions déterminantes sont notamment celles entre le chômage et la nationalité ou entre le diplôme et la nationalité (tableau 2). Une fois ces interactions introduites, l'effet du diplôme se révèle significatif. Les plus formés (niveaux d'études secondaire et supérieure) quittent plus fréquemment le pays, alors que les moins éduqués s'installent plus durablement : le risque est réduit de 10%. Le chômage ne se révèle significatif qu'en interaction avec la nationalité pour certains groupes (Polonais, Turcs, Marocains, Congolais). Chez la plupart d'entre eux, le chômage semble favoriser la stabilisation de l'immigré et l'emploi, le retour (Polonais, Turcs et Marocains). Chez les Congolais, le chômage semble au contraire être un fort incitant au départ. Une possible participation différente au travail non déclaré devrait nous inciter à la prudence dans les tentatives d'explication.

### Conclusion

En guise de conclusion, nous souhaitons insister sur le caractère exploratoire de cette étude. Cependant, il nous semble que les résultats présentés doivent nous encourager à se pencher avec plus d'attention sur les retours. En effet, si les communautés étrangères se constituent d'abord par immigration, c'est la sélection des immigrants définitifs qui détermine les traits des populations étrangères *in fine*.

L'utilisation de bases de données administratives est une solution au problème de la quantification des départs. Certes, le système n'est pas à même de saisir l'ensemble des mouvements (légaux et illégaux). Néanmoins, le nettoyage et la vérification régulière des fichiers (au travers des titres de séjour, notamment) devraient permettre d'atteindre un niveau de fiabilité suffisant pour une étude statistique.

Parmi les résultats que nous souhaitons mettre en exergue, l'importance de la constitution d'une famille nous paraît primordiale et ce quelles que soient les appartenances par ailleurs. L'isolement est le premier indice de la fragilité de l'installation. La cohabitation, le mariage, le regroupement familial ou la naissance d'un enfant sont les indices d'une immigration qui s'installe dans la durée. Au-delà, les liens tissés en Belgique ou avec la Belgique (au travers de la naturalisation, par exemple) apparaissent déterminants.

La construction européenne a sans aucun doute transformé les logiques migratoires belges. En facilitant les déplacements, elle a permis le développement d'une intense mobilité intra-européenne. En Belgique, pays où la présence européenne est sans doute la plus forte, la dichotomie qui en résulte est nette. Les Européens ne font que passer, alors que les immigrants extra-européens qui réussissent à obtenir un titre de séjour s'installent à long terme, surtout s'ils peuvent bénéficier du support d'une communauté établie, comme c'est le cas des Marocains ou des Congolais.

Un objectif futur est d'intégrer les caractéristiques de ces groupes à l'analyse (communautés, mais aussi sans doute ménages), avec des méthodes appropriées à ces problématiques, des méthodes multiniveau, par exemple.

## BIBLIOGRAPHIE

- AFOLAYAN A. A., 2001, « Issues and Challenges of Emigration Dynamics in Developing Countries », *International Migration*, vol. 39, n° 4, pp. 5-38.
- BILSBORROW R. E., HUGO G., OBERAI A.S., ZLOTNIK H., 1997, *International migration statistics : Guidelines for improving data collection systems*, Genève, BIT, 441 p.
- CASSARINO J.-P., 2004, *Theorising Return Migration : A Revisited Conceptual Approach to Returnees*, *International Journal on Multicultural Societies*, vol. 6, n° 2.
- CHEN S., 1995, « Migrant selectivity and returns to skills: the case of Taiwanese immigrants in the United States », *International Migration*, vol. 33, n° 2, pp. 251-274.
- COURGEAU D. et LELIEVRE E., 1989, *Analyse démographique des biographies*, Paris, INED.
- COX D. R., 1972, Regression models and life tables, *Journal of royal statistical society*, B34, pp. 187-220.
- DE VRIES W., 1999, « Are we measuring up... ? Questions on the Performance of National Systems ? », *International Statistical Review*, vol. 67, n° 1, pp. 63-77.
- EGGERICKX T. et POULAIN M., 1993, *Le rôle démographique de l'immigration et le nombre d'étrangers en Belgique à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Louvain-la-Neuve, Academia, Collection Migrations et Espaces, n° 59.
- EGGERICKX T., KESTELOOT C. et POULAIN M. et al., 1999, *La population allochtone en Belgique*, Monographie n° 3 du recensement du 1er mars 1991, INS, Bruxelles, 260 p.
- KEOHANE R.O and NYE J.S. Jr., 1970, « Transnational Relations and World Politics : A Conclusion », in R.O. Keohane et J.S. Nye Jr. (dir.), *Transnational Relations and World Politics*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, pp. 371-398.
- KLINTHALL M., 1998, *Patterns of Return Migration from Sweden 1970-1993*, Paper prepared for the TSER workshop on Labour Demand, Education and the Dynamics of Social Exclusion, Lisbon, 29<sup>th</sup> October - 1<sup>st</sup> November 1998, 24 p.
- KUPISZEWSKI M., 2003, *Central European international migration. Complex present, uncertain future*, Communication à la Chaire Quételet « Élargissement de l'Union européenne », Louvain-la-Neuve, Oct. 2003.
- LEGOUX L. et N. PERRIN 1999. « Registres de population, migrations internationales et populations étrangères », *Migrations Études*, n° 87, 12 p.
- PERRIN N., 2001, *From Refugees to Belgian Citizens : Naturalization and integration of refugees in Belgium in the 90's*, Conférence Eurofor Mar. di Aquafredda, mai 2001, 18 p.
- PERRIN N. and RAJABALY H., 2003, *Polish women in Belgium : From immigrant strategies to migration statistics*, Communication à la Conférence Européenne sur la Population de 2003, Varsovie, 26-30 août, 18 p.
- POULAIN M., 1991, *La mesure des migrations internationales en Belgique*, Sybidi, Louvain-la-Neuve, Academia, Sybidi-Documents V, 58 p.
- POULAIN M., 1995, « Mesurer les migrations à l'aide d'un registre de population : quelle comparabilité européenne ? », in Duchêne J. et Wunsch G. (dir.), *Collecte et comparabilité des données démographiques et sociales en Europe*, UCL, Louvain-la-Neuve, Academia/L'Harmattan, pp. 553-571.
- RICHARD J.-L., 2004, *Partir ou rester ? Destinées des jeunes issus de l'immigration étrangère en France*, Paris, PUF, Collection Le Lien Social, 258 p.
- SALT J., SINGLETON A. and HOGARTH J., 1994, *Europe's International Migrants*, London, HMSO, 223 p.